RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vany, sous la présidence de Monsieur Vincent DIEUDONNÉ, Maire de Vany.

*Date de convocation : 04/04/2023* *Date d'affichage : 04/04/2023*
*Nombre de Conseillers en exercice : 8* *Nombre de Conseillers présents : 8* *Nombre de procurations :0*

Présents : M. DIEUDONNÉ V., Mme BUHLER C., M. COTTEL M., Mme DELLINGER M.-C., Mme LOUIS B., Mme MAHUT C., Mme DESGORCES C. et Mme RAWUNG M-L.
Secrétaire de séance : Mme DESGORCES C.

## DCM N°15/2023: Vote du Budget Primitif 2023

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Madame Clarisse Buhler, Adjointe au Maire, présente le budget primitif 2023 à l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2023, présenté équilibré comme suit :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---|---|---|---|
| Dépenses | 347 803, 88€ | Dépenses | 429 657, 36€ |
| Recettes | 347 803, 88€ | Recettes | 429 657, 36€ |

**Délibération adoptée à l'unanimité des 8 voix**

Fait et délibéré à Vany, le 13 avril 2023
Pour extrait certifié conforme,
Transmis à la Préfecture de la Moselle
Au titre du contrôle de la légalité, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Vincent DIEUDONNÉ